

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	15
- présents	10
- votants	12
- absents	5

Date de convocation :

19/08/ 2020

Date d'affichage :

19/08/2020

VOTE

- POUR	12
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 31/08/2020

Reçu en préfecture le 31/08/2020

Affiché le

ID : 005-210501458-20200825-58_2020-DE

Berger
Levrault

EXTRAIT D
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

Séance du 25 août 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 25 août à 19 heures 30, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean-Paul Reynier, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude GUET – Isabelle DE COLOMBEL – Anne-Marie MARLETTA – Claude ALLAIRE – Caroline DANGEL – Jérémy VINCENT

Absents et représentés : Michel PRETI a donné pouvoir à Rodolphe PAPET – Thierry BAUD a donné pouvoir à Caroline DANGEL

Absents : Daniel AUBERT – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL

Anne-Marie MARLETTA est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°58/2020 : CONVENTION FINANCIERE AVEC LE SYMENERGIE 05 POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'EXTENSION DE RESEAU AU HAMEAU DES ARIEYS

- **Vu** la demande d'alimentation en énergie électrique issue de l'autorisation d'urbanisme n°PA 005 145 19 H0001, accordée le 31 octobre 2019

Le Maire explique :

Un permis d'aménager a été délivré sur la parcelle cadastrée section D n°221 au hameau des Ariéys. Afin de mettre en œuvre cette autorisation d'urbanisme, il convient de procéder à une extension de réseau électrique.

La commune doit participer financièrement à ces travaux qui seront réalisés par le SyMEnergie 05.

Le coût d'objectif de l'opération est estimé à 13 300,00€ HT, dont 5 449,40€ HT sont à la charge de la commune, le reste représentant la participation du SyMEnergie 05

Le Conseil Municipal délibère et décide :

- ↳ **D'approuver** la convention financière avec le SyMénergie05 pour la réalisation des travaux d'extension de réseaux pour le raccordement de l'autorisation d'urbanisme n°PA 005 145 19 H0001,
- ↳ **D'autoriser** le maire à signer ladite convention, annexée à la présente délibération,
- ↳ **De dire** que les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au budget communal de 2020

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

LE MAIRE,
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

31 AOUT 2020



SERVICE PUBLIC DE L'ELECTRICITE

PROGRAMME CONSTRUCTION DE RESEAU 2020

**CONVENTION FINANCIERE
AUf20064-M**

Entre les soussignés :

⇒ Le Syndicat Mixte d'Énergie des Hautes-Alpes (SyMÉnergie05) représenté par son Président en exercice, Monsieur Albert MOULLET, dûment habilité en vertu d'une délibération en date du 02 juin 2014, ci-après désigné "Le maitre d'ouvrage".

et

⇒ La Commune de ST JEAN ST NICOLAS, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité en vertu d'une délibération en date dudésigné par l'appellation "Le

Compte-tenu :

- de la demande d'alimentation en énergie électrique en date du 7/7/2020, issue de l'autorisation d'urbanisme n°PA 005 145 19 H 0001, accordée le 31/10/2019,
- des statuts du SyMÉnergie 05 approuvés par arrêté préfectoral du 21 octobre 2014,
- de la délibération du Comité Syndical du SyMÉnergie05 en date du 12 décembre 2019 organisant les investissements pour l'année 2020 et les contributions des adhérents,
- de l'article L49 du Code des postes et télécommunications électroniques,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

■ **ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les modalités de participation financière du demandeur aux investissements du SyMÉnergie05 dans le cadre des programmes travaux 2020 du SyMÉnergie05 pour le projet suivant : ST JEAN ST NICOLAS "Rac PA19H1 POURROY - AREYS"

Schéma de principe annexé, ne valant pas plan d'exécution



■ ARTICLE 2 : DONNEES FINANCIERES

2-1) Coût d'objectif hors taxe de l'opération devant être réalisée par le SyMÉnergie05 :

Réseaux Electrique : Montant HT		13 300,00 €
	TVA	2 660,00 €
TOTAL HT de l'opération :		13 300,00 €
	TVA	2 660,00 €

2-2) Participation prévisionnelle :

Participation du demandeur :

Réseaux Electriques (€ HT) :	5 489,40 €
$[1949 € + (80 € \times L)] \times 60\%$	

La participation du demandeur est de :	5 489,40 €
---	-------------------

Participation du SyMÉnergie05 :

Réseaux Electriques :	10 470,60 €
<i>montant TTC moins participation du demandeur</i>	

La participation du SyMÉnergie05 est de :	10 470,60 €
---	-------------

Dans le cas d'un lotissement, le coût des travaux d'électricité ne comprend pas le prééquipement des coffrets pour le branchement des lots, permettant aux futurs colotis de bénéficier d'un forfait de raccordement minimisé. Cette prestation est réalisée par ENEDIS à la demande du lotisseur.

Les éléments chiffrés sont valables sous réserve que le tracé soit techniquement et administrativement réalisable.

■ ARTICLE 3 : REGLEMENT DE PARTICIPATION

3-1) Le règlement de la participation du demandeur au SyMÉnergie05 sera effectué de la manière suivante :

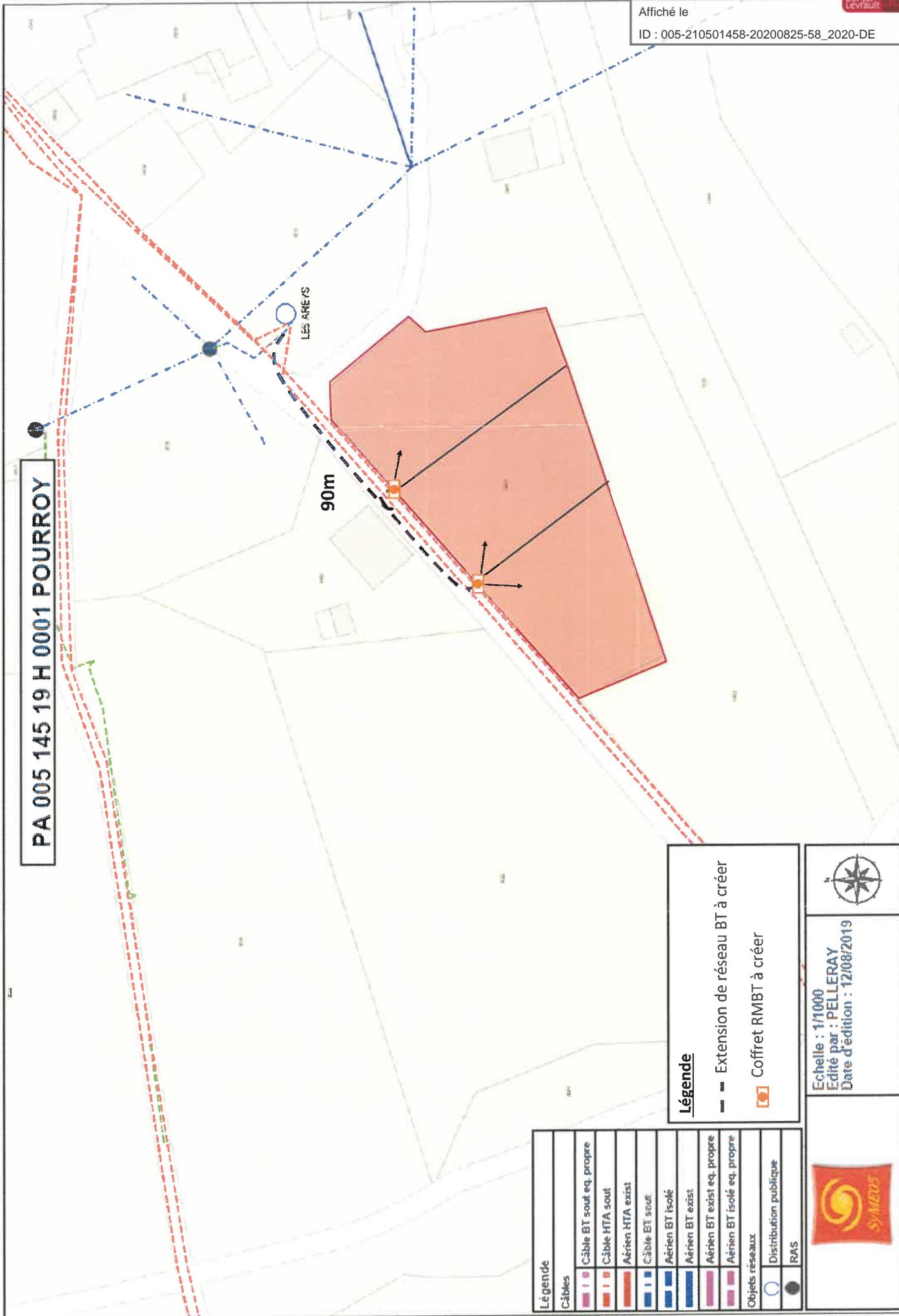
➤ 1er acompte :

Sans objet

➤ Solde :

Réseaux électriques : $[1949 € + (80 € \times L)] \times 60\%$

Avec : L : Longueur géométrique de réseau effectivement réalisé. Cf : Barème pour la facturation des raccordements au réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis en vigueur à la date de demande de raccordement.



PA 005 145 19 H 0001 POURROY

LES ARIEYS

90m

Légende	
Câbles	
	Câble BT sout eq. propre
	Câble HTA sout
	Aérien HTA exist
	Câble BT sout
	Aérien BT isolé
	Aérien BT exist
	Aérien BT exist eq. propre
	Aérien BT isolé eq. propre
Objets réseaux	
	Distribution publique
	RAS

Légende	
	Extension de réseau BT à créer
	Coffret RMIBT à créer





Echelle : 1/1000
 Edité par : PELLERAY
 Date d'édition : 12/08/2019